



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 6 novembre 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 16 octobre 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 octobre 2013

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1134119007

Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac, utilisé pour les piscines - Montant total estimé de l'entente: 205 805,25 \$ - Appel d'offres public 13-13174 - (2 soumissionnaires)

20.002 Contrat de construction

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1135884003

Accorder un contrat à l'entreprise Les Services de Construction Démo Spec inc., pour la déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 461 971,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5655 (4 soumissionnaires)

20.003 Contrat de construction

CE Eau , Direction de l'eau potable - 1134474003

Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour des travaux d'injection et d'imperméabilisation à l'intérieur des canaux ultraviolets (UV) à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 86 103,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation MNU-2013-04 - (2 soumissionnaires - 1 seul conforme)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.004 Immeuble - Servitude

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1134386004

Approuver un projet d'acte par lequel Mme Nacera Ikarbouchen et M. Ali Rabia consentent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur un Immeuble situé à l'est de la 94e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire

20.005 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131361005

Accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 308 394 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

20.006 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1136368002

Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver le projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.007 Autres affaires contractuelles

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières - 1131368013

Approuver l'intervention de la Ville à un projet de convention d'amendement tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Film inc. et Cineplex Entertainment Limited Partnership relativement à une convention intervenue le 9 mars 2000, afin de permettre la vente à la Compagnie France Film inc. par la Régie des installations olympiques de droits détenus dans un acte d'emphytéose publié le 20 avril 2000, sous le numéro 5 163 920 et de confirmer certains droits de la Ville dans le cadre de l'exploitation du Planétarium, et ce, aux conditions stipulées dans ladite convention d'amendement

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.009 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1134750005

(AJOUT) Prendre connaissance du rapport d'étude des services professionnels de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque Mordecai-Richler / Autoriser la poursuite du contrat de services professionnels

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.002 Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1130577013

Approuver la 8^e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 novembre au 30 décembre 2013

40 – Réglementation

- 40.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 40.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 40.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 40.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos
- 40.005** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 Dépôt

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133751020

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Saint-Gérard située aux 8525-8527, rue Berri, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

60.002 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1135307003

Prendre connaissance des mesures prises afin de permettre de garder mémoire des documents présentés ou déposés aux séances du comité exécutif

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	23
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	0



Dossier # : 1134119007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac, utilisé pour les piscines - Montant total estimé de l'entente: 205 805,25 \$ - Appel d'offres public 13-13174 (2 soum.).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente- cadre, d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison sur demande d'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac utilisé pour les piscines de la ville de Montréal;
2. d'accorder au soumissionnaire UBA inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 13- 13174 et au tableau de prix reçus ci-joint;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Myriame BEAUDOIN **Le** 2013-10-29 12:12

Signataire :

Myriame BEAUDOIN

Directrice associée - approvisionnement
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134119007

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme UBA inc., une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une option de deux prolongations de douze (12) mois chacune, aux mêmes conditions, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac, utilisé pour les piscines - Montant total estimé de l'entente: 205 805,25 \$ - Appel d'offres public 13-13174 (2 soum.).

CONTENU

CONTEXTE

Renouvellement de l'entente- cadre collective pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac, utilisé pour les piscines de la ville de Montréal. Un premier appel d'offres (13- 12742) a été lancé le 17 avril 2013 pour l'approvisionnement de plusieurs produits chimiques requis par les usines de production d'eau potable et les piscines. Toutefois, les deux soumissions reçues pour l'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac, dépassaient les objectifs budgétaires fixés. La direction de l'approvisionnement a décidé de procéder au lancement d'un nouvel appel d'offres pour ce produit. Cet appel d'offres a été publié dans le journal La Presse et sur le Site Électronique d'Appel d'Offres (S.É.A.O.). Le période de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0229 - 17 juin 2010 - Octroi de l'entente précédente pour ce produit, pour une durée de trois ans, suite à l'appel d'offres public #10- 11186 avec Lavo inc. (174 263,78 \$)
CG07 0158 - 30 mai 2007- Octroi de l'entente précédente pour ce produit, pour une durée de trois ans, suite à l'appel d'offres public #07- 10319 avec Lavo inc. (622 201,19 \$)

DESCRIPTION

Le produit visé est: l'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac. Ce produit est utilisé pour les piscines de la ville de Montréal.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation et les prévisions des besoins pour les trois prochaines années. Cette estimation a été réalisée à l'interne. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits.

JUSTIFICATION

Ce produit chimique est essentiel aux opérations d'assainissement de l'eau des piscines. De plus, la conclusion d'une entente- cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'acquisition tout en constituant des volumes économiques profitables.

Soumissions conformes	Total
UBA inc.	205 805,25 \$
Lavo inc.	300 990,75 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne (\$) :	402 412,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	253 398,00 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse x 100)	23,13%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	95 185,50 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	46,25%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	(196 607,25 \$)
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	-48,86%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	95 185,50 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) (la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	46,25%

L'explication entre le plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée à l'interne s'explique par le fait que ce fournisseur concentrait ses ventes auprès des usines de traitement de l'eau potable et usées. Ayant fait récemment l'acquisition d'un distributeur, il dispose désormais d'une flotte de camions adaptés à des livraisons de plus petites quantités comme il est requis pour les piscines municipales. Ceci a favorisé une meilleure compétition entre les deux fabricants d'hypochlorite de sodium dont a pu bénéficier la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comparativement à l'entente précédente conclue avec le fournisseur Lavo inc. en 2010, on remarque une variation du prix unitaire à la baisse de 63 % pour ce produit. L'adjudicataire recommandé, UBA inc. a déposé une offre pour la première fois sur l'appel d'offres visant à combler les besoins de ces produits pour les piscines municipales. Les prix seront fermes pour une période de 3 ans.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 402 412,50 \$, incluant les taxes, pour les 36 mois de la durée du contrat. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des piscines participants et du prix unitaire soumis lors du précédent appel d'offres.

Ce produit chimique sera utilisé par les piscines pour lesquelles le système de traitement de

l'eau requiert de l'hypochlorite de sodium 12 %.

La dépense se fera au fur et à mesure des consommations et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce produit est essentiel afin d'assurer le maintien de la qualité de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre avec la firme retenue suite à l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Direction de l'approvisionnement

Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles

Analyse des soumissions (Biens et Services)

Appel d'offres public no : 13-13174

Titre : Fourniture et livraison d'hypochlorite de sodium 12 %, en vrac

Date de lancement : 4 septembre 2013

Date d'ouverture : 23 septembre 2013

Preneurs du cahier des charges : (2)

**UBA inc.
Lavo inc.**

Soumissionnaires : (2)

**UBA inc.
Lavo inc.**

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat sera octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. La firme UBA inc. est l'adjudicataire recommandé, elle est conforme et correspond aux exigences du devis technique joint au cahier des charges.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

UBA inc.

179 000,00 \$ + TPS (5 %) 8 950,00 \$ + TVQ (9,975 %) 17 855,25 \$ = 205 805,25 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement niveau II

Tél : 514-872-5253
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU
Chef de section

Tél : 514 872-0349
Télécop. : 514 872-2519
Date d'endos. : 2013-10-08

Dossier # :1134119007



Dossier # : 1135884003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Les Services de Construction Démonstration Spec inc., pour la déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 461 971,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5655 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 461 971,85 \$, taxes incluses, pour la déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy, dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Les Services de Construction Démonstration Spec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 417 931,54 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5655;
3. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-10-08 15:57

Signataire : Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1135884003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Gestion immobilière , Section Gestion immobilière - Arrondissements
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Les Services de Construction Démo Spec inc., pour la déconstruction sélective d'un bâtiment au 1455 rue Bercy dans le cadre de la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 461 971,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5655 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

En raison du réaménagement de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, la cour de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie doit libérer tous les espaces qu'elle occupe sous l'autoroute. Dans ce contexte, l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) prévoit la construction d'une nouvelle cour de services au 1455 rue Bercy.

Le projet de nouvelle cour de services est divisé en quatre (4) lots de construction :

- Lot 1: Réaménagement temporaire de la cour de la Commune (Dossier # 1135884001)
- Lot 2: Déconstruction sélective du bâtiment situé au 1455 rue Bercy (Dossier actuel)
- Lot 3: Construction d'une nouvelle cour de services et réhabilitation partielle du site (à venir)
- Lot 4: Réhabilitation "In Situ" (à venir)

Le projet vise une certification de bâtiment vert LEED NC OR (Leadership in Energy and Environmental Design).

Le site du 1455 rue Bercy comporte un entrepôt vétuste qui a fait l'objet d'études pour évaluer son état et son potentiel d'utilisation. Les professionnels ont conclu que le bâtiment comportait plusieurs déficiences, des matières dangereuses et ses aménagements ne se prêtaient pas aux activités des travaux publics. Pour faire place aux nouvelles installations, il a donc été décidé que l'entrepôt soit déconstruit. Un audit pré-démolition de l'entrepôt a été effectué et une déconstruction sélective est prévue. Le certificat d'autorisation de démolition a été obtenu conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007).

Ce projet de déconstruction sélective est préalable à la construction de la nouvelle cour de services.

L'appel d'offres public du projet de déconstruction a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Cet appel d'offres d'une durée de dix-huit (18) jours a été lancé le 31 mai 2013 et les offres ont été ouvertes le 19 juin 2013. Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 12 juin 2013. Cet addenda consistait à apporter des précisions sur le bordereau de soumission et à exposer les exigences LEED et les objectifs environnementaux à atteindre. L'émission de cet addenda n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet. Le délai de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1054 - 31 juillet 2013 Accorder 2 contrats de services professionnels à Inspec-Sol inc. (294 652,18 \$) et Les Consultants S.M. inc. (320 787,44 \$) pour la fourniture sur demande d'études environnementales, géotechniques et d'audit environnemental pour les cours de services du Sud Ouest et de Ville-Marie, dans le cadre des projets de l'échangeur Turcot et de l'autoroute Bonaventure.

CG13 0230 - 20 juin 2013 Accorder un contrat à Charex inc. pour le réaménagement temporaire de la cour de voirie de la Commune dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 185 139,26 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5609 (6 soums.)

CM11 1007 - 21 décembre 2011 Autoriser un projet de convention avec Le Groupe Arcop S.E.N.C pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la construction d'une nouvelle cour de services pour l'arrondissement de Ville-Marie pour une somme maximale de 2 340 482 \$, taxes incluses.

CG11 0018 - 27 janvier 2011 Approuver un projet d'acte par lequel Michal inc. vend à la Ville l'immeuble situé au 1455 rue Bercy, pour le prix de 4 667 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet d'acte par lequel 9039-7134 Québec inc. vend à la Ville, le terrain vacant adjacent au 1455 rue Bercy, pour le prix 333 000 \$, plus les taxes applicables / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Michal inc., à des fins d'activités commerciales, le lot 3 362 039 avec bâtisse dessus érigée, d'une superficie locative d'environ 7 300,98 m² et le lot vacant adjacent 3 362 043 d'une superficie de 9 311,60 m², pour un loyer annuel total de 267 723,70 \$, taxes incluses, à compter de la date de signature des actes de vente et se terminant au plus tôt le 1er octobre 2011 et au plus tard le 31 décembre 2011.

CM11 0025 - 24 janvier 2011 Accepter la demande de l'arrondissement de Ville-Marie pour la gestion globale de relocalisation temporaire et permanente de la cour de voirie, en lien avec le projet de l'autoroute Bonaventure, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CA10 240658 - 23 décembre 2010 Mandater la Division des stratégies et des transactions immobilières pour faire la gestion globale du dossier des cours de voirie de l'arrondissement de Ville-Marie.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'accorder un contrat à l'entreprise Les Services de Construction Démo Spec inc. pour la déconstruction sélective d'un bâtiment situé au 1455 rue Bercy dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 461 971,85 \$, taxes incluses.

Les travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants:

- démantèlement et déconstruction sélective complète du bâtiment;

- enlèvement des produits identifiés comme dangereux ou potentiellement dangereux;
- récupération des matériaux recyclables et disposition des autres matériaux selon les exigences en vigueur;
- fourniture des matériaux, l'entreposage, les échafaudages et les abris conformes aux règles de sécurité, la main-d'oeuvre, l'outillage, l'équipement, le transport et la surveillance nécessaires à l'exécution des travaux;
- aménagements temporaires requis afin de compléter l'ouvrage, tel que clôtures de chantier, protections temporaires, accès des véhicules, contrôle des sédiments et circulations des piétons.
- contrôle des polluants sur le site et aux environs.

La Ville de Montréal vise à réaliser le présent projet en lien avec la politique de développement durable dans les édifices municipaux.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %.

Des incidences sont prévues pour des analyses de sol, des essais géotechniques, de la surveillance environnementale et des travaux pour les services d'eau et d'électricité.

Les sept (7) preneurs du cahier des charges sont :

- Asbex Ltée
- C.F.G. Construction inc.
- Entreprises De Construction Panzini
- Les services de construction Démo Spec inc.
- Multi Recyclages S.D. Inc.
- Recupmeto Ltée
- Thomas Bellemare Ltée

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges ont remis une soumission :

- C.F.G. Construction inc.
- Entreprises De Construction Panzini;
- Les services de construction Démo Spec inc.
- Thomas Bellemare Ltée

JUSTIFICATION

Parmi les sept (7) preneurs du cahier des charges, quatre (4) ont déposé une soumission, soit 57 %.

L'analyse de conformité des soumissions révèle que trois (3) soumissionnaires sur quatre (4) ont commis des erreurs mineures n'ayant pas d'incidence sur la recevabilité de leurs soumissions (voir pièce jointe no. 1: Analyse de conformité des soumissions). L'entreprise Les Services de construction Démo Spec inc. a fait une erreur sur le calcul des taxes et indiqué par erreur qu'elle détenait des intérêts dans l'industrie nucléaire. La compagnie Entreprises de construction Panzini inc. n'a pas fourni les prix ventilés demandés tandis que Thomas Bellemare Ltée a fait une erreur de calcul mineure et n'a pas fourni les prix ventilés demandés.

Trois (3) entreprises n'ont pas soumissionné. L'entreprise Asbex Ltée n'a pas déposé de soumission parce qu'elle se procurait les documents à titre de sous-traitant en désamiantage. L'entreprise Multi Recyclages S.D. Inc. n'a pas soumissionné car son carnet de commande était trop plein. L'entreprise Récupmeto n'avait pas l'expertise en

décontamination.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
Les Services de Construction Démo Spec inc.	363 418,73 \$	54 512,81 \$	417 931,54 \$
Entreprises de Construction Panzini Inc.	411 610,50 \$	61 741,58 \$	473 352,08 \$
Thomas Bellemare Ltée	432 512,96 \$	64 876,94 \$	497 389,90 \$
C.F.G. Construction inc.	527 712,26 \$	79 156,84 \$	606 869,10 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	865 536,72 \$	129 830,51 \$	995 367,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes			498 885,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			19,4 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			188 937,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			45,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-577 435,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-58,0 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			55 420,54 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			13,3 %

Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Les Services de Construction Démo Spec inc.. Étant donné l'écart de 58 % entre cette plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels, il a été jugé essentiel de valider la soumission auprès du soumissionnaire. Une rencontre a eu lieu avec ce plus bas soumissionnaire et avec les architectes, ingénieurs et représentants de la Ville pour dissiper toute ambiguïté quant à la compréhension du mandat. L'erreur de calcul des taxes et la déclaration contradictoire à propos des intérêts dans l'industrie nucléaire ont été rectifiées et toutes les questions relatives aux coûts et aux méthodes de travail ont été posées. Tous les doutes que pouvaient avoir les professionnels sont tombés suite à la rencontre. Cette rencontre a d'ailleurs permis d'expliquer que les techniques de déconstruction envisagées par l'entrepreneur sont beaucoup plus économiques et rapides que celles prévues par les professionnels, d'où l'écart entre l'estimation des professionnels et les soumissions reçues.

Les professionnels sont d'avis que dans l'ensemble, en fonction du marché actuel, les coûts obtenus sont réalistes. Ce sont les volumes, les quantités et/ou les méthodes de déconstruction et de décontamination qui ont été évalués de manières différentes de la part des soumissionnaires (voir pièce jointe no 2 : Analyse des soumissions et recommandations).

Les professionnels recommandent donc à la Ville d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Services de Construction Démo Spec inc..

L'entreprise Les Services de Construction Démo Spec inc. n'est pas sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et ni sur la liste des personnes qui doivent être déclarées non-conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale toutes taxes incluses sera assumée par la Ville centrale (voir intervention des Finances). La dépense totale à autoriser est de 461 971,85 \$, taxes incluses,

comprenant un montant de 363 418,73 \$, taxes incluses, relatif au contrat du plus bas soumissionnaire, un montant de contingences de 54 512,81 \$, taxes incluses, et un montant de 44 040,31 \$ pour les incidences, taxes incluses (voir pièce jointe no 3: Calcul des coûts DSTI - Déconstruction sélective 1455 Bercy).
Le pourcentage de contingences est de 15 % et celui des incidences est de 12,1 %.

La liste des travaux incidents prévus est la suivante :

- Analyses de sol;
- Essais géotechniques;
- Surveillance environnementale;
- Travaux reliés aux services d'eau et d'électricité.

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2013-2015 de la DSTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs de la politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Il s'assure que la démolition du bâtiment est réalisée de manière à réduire les impacts environnementaux et le coût global du projet. La "déconstruction sélective" du bâtiment est prévue dans le but d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat de déconstruction dans un lot distinct visait à réduire le coût des travaux et l'échéancier global du projet de la nouvelle cour de services de Ville-Marie. La déconstruction du bâtiment avant l'hiver mettra fin aux coûts associés au chauffage, à l'électricité et à la sécurité. Si l'octroi du présent contrat était retardé, il pourrait y avoir un impact sur le coût et l'échéancier des travaux à cause des conditions d'hiver et de la période de dégel. Le report ou l'annulation de ce contrat aurait un impact majeur sur la réalisation du projet de nouvelle cour de services de l'arrondissement de Ville-Marie et par conséquent sur les travaux publics de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'appel d'offres public du présent projet a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Un avis public relatif à la demande de démolition a été publié le 18 mai 2013. Le Comité d'étude des demandes de démolition s'est réuni le 5 juin 2013 afin de statuer sur la demande de certificat d'autorisation de démolition et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment industriel de 3 étages et l'aménagement d'une cour de voirie. Aucune demande d'appel n'a été déposée dans les 30 jours de la décision du comité, tel que prescrit à l'article 26 du Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007). Le certificat d'autorisation de démolition a été émis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: Octobre 2013

Fin des travaux: Décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats»;
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Claude DUBOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LAFLEUR
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6944
Télécop. : 514 872-2222

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section - Gestion
immobilière - Arrondissements
Tél.: 514 872-7826

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514 872-3957
Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2013-09-20

Dossier # :1135884003



Dossier # : 1134474003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour des travaux d'injection et d'imperméabilisation à l'intérieur des canaux ultraviolets (UV) à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 86 103,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation MNU-2013-04 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 86 103,37 \$, taxes incluses, pour des travaux d'injection et d'imperméabilisation à l'intérieur des canaux UV à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder au seul soumissionnaire conforme Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 81 103,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation no MNU-2013-04;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Dominique DEVEAU **Le** 2013-10-18 10:27

Signataire :

Dominique DEVEAU

Directrice - DGSRE
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

IDENTIFICATION

Dossier # :1134474003

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. pour des travaux d'injection et d'imperméabilisation à l'intérieur des canaux ultraviolets (UV) à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 86 103,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation MNU-2013-04 - 2 soumissionnaires - 1 seul conforme

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), adopté par le gouvernement du Québec, a eu pour effet, en plus de resserrer les normes qualitatives, d'imposer aux producteurs d'eau potable de nouvelles directives technologiques en ce qui a trait aux équipements et à leur mode d'exploitation. Ainsi, des travaux de mise aux normes ont été entrepris à l'usine de production d'eau potable Atwater, entre autres, par l'ajout de nouveaux procédés de désinfection par ozone et par rayonnement ultraviolet et par la réalisation de travaux majeurs de réfection du secteur de la filtration.

À l'usine Atwater, des travaux de construction de canaux en béton ont été effectués pour acheminer l'eau des filtres vers les nouveaux systèmes de désinfection (à rayonnement ultraviolet et à l'hypochlorite de sodium) et pour retourner l'eau ainsi désinfectée vers le réservoir no 1. Avant de mettre en service les nouveaux procédés de désinfection, il faut s'assurer de l'étanchéité des canaux dans lesquels s'écoulera l'eau potable en fin de traitement. Or, les problèmes suivants ont été notés à l'intérieur des canaux et nécessitent donc des travaux correctifs :

- Une infiltration d'eau a été observée le long d'un joint de dilatation vertical;
- Des microfissures ont été constatées sur les murs intérieurs des canaux UV au pourtour des branchements des conduites des réacteurs du système de traitement UV.

Les travaux correctifs devant être réalisés à partir de l'intérieur des canaux dans des conditions d'espace clos, l'entrepreneur devra mettre en place des mesures particulières de ventilation et de surveillance pour assurer la sécurité des travailleurs.

Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 23 septembre 2013. Quatre (4) firmes ont été invitées à soumissionner. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 septembre, à 13 heures. Aucun addenda n'a été émis.

Ce dossier relève de la responsabilité du comité exécutif car nous avons reçu une seule offre en dessous de 100 000,00 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0231 - 18 juin 2009 - Octroyer un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Constructions Louisbourg pour les travaux de structure et de génie civil du nouveau bâtiment des systèmes de désinfection UV et hypochlorite de sodium à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 12 133 000 \$, taxes incluses - AO 9807.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., une entreprise spécialisée en application de produits d'étanchéité, pour la réalisation des travaux de colmatage d'un joint de dilatation vertical et la pose d'un revêtement cristallisant autour des conduites sur les murs intérieurs des canaux UV. Les travaux auront lieu en espace clos et nécessitent donc des mesures de sécurité particulières.

Les travaux consistent principalement à :

- Assécher et éclairer l'intérieur des canaux UV;
- Nettoyer le joint de dilatation vertical et y injecter une résine au polyuréthane;
- Nettoyer la surface des murs des canaux UV au pourtour des conduites et appliquer des produits cristallisants d'imperméabilisation tels que décrits aux plans et devis.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres sur invitation a été lancé à quatre entreprises pour procéder à la réparation du joint de dilatation vertical et à l'application d'un revêtement cristallisant à l'intérieur des canaux UV, dans des conditions d'espace clos.

Liste des firmes invitées à soumissionner :

9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)

Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.

Karrelex Réparation de béton inc.

Soconex entrepreneur général inc.

Deux d'entre elles ont déposé une soumission :

Firmes soumissionnaires	Prix (avant taxes)	TPS (5%)	TVQ (9,975%)	Prix (toutes taxes incluses)
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	70 540,00 \$	3 527,00 \$	7 036,37 \$	81 103,37 \$
9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade)	92 500,00 \$	4 625,00 \$	9 226,88 \$	106 351,88 \$

Comme il s'agit d'un appel d'offres sur invitation, la soumission de 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade) est jugée non conforme car elle dépasse la valeur de 100 000,00 \$. Un seul soumissionnaire se qualifie, soit Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.

Il est donc recommandé d'accorder le contrat à Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc., le seul

soumissionnaire conforme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire n'est pas inscrit sur la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec les soumissions en date du 5 août 2013 et sera revalidée à la signature du contrat.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (incluant taxes)	Contingences (incluant taxes)	Total (incluant taxes)
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	81 103,37 \$	0,00 \$	81 103,37 \$
Dernière estimation réalisée (interne)	85 529,90 \$	0,00 \$	85 529,90 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			81 103,37 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(4 426,53 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-5,18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 81 103,37 \$ (toutes taxes incluses) pour la réalisation de travaux d'étanchéisation d'un joint de dilatation vertical et de murs des canaux UV. La dépense totale de 86 103,37 \$ (toutes taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 5 000,00 \$ (taxes incluses) pour les incidences reliées aux inspections et tests de laboratoire.

La dépense de 86 103,37 \$ taxes incluses, soit un coût net de 82 358,93 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale, est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 41 179,47 \$ dans le cadre du programme de subvention du Fonds canadien des infrastructures stratégiques (FCIS). La portion non subventionnée est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
------------------	-------

Investissements nets	82
Subvention	41
Réserve de l'eau de l'agglomération	41
Emprunt net	0

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de mise à niveau des usines de filtration vise à assurer la production fiable d'une eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier,

- on ne pourra pas procéder à la mise en route des nouveaux procédés de désinfection
- des réclamations pour jours de retard seront déposés par les entrepreneurs des lots d'installation des procédés de désinfection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : novembre 2013

Réalisation des travaux : novembre 2013 à décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le dossier respecte les encadrements et politiques suivants :

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle;
- Confidentialité des estimations dans les contrats;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction de l'évaluation foncière (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

André PÉPIN
Ingénieur

Tél : 514 872-4721
Télécop. : 514 872-2898

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411
Télécop. : 514 872-8623
Date d'endos. : 2013-10-03

Dossier # :1134474003



Dossier # : 1134386004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel Mme Nacera Ikarbouchen et M. Ali Rabia consentent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur un Immeuble situé à l'est de la 94e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-5675-05

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'acte par lequel Mme Nacera Ikarbouchen et M. Ali Rabia consentent à la Ville de Montréal, une servitude d'utilités publiques, aux fins d'installation d'une conduite d'aqueduc, sur une partie du lot 4 472 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 54,6 m² situé à l'est de la 94^e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Signé par Michel NADEAU **Le** 2013-10-23 17:07

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1134386004

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel Mme Nacera Ikarbouchen et M. Ali Rabia consentent à la Ville de Montréal une servitude d'utilités publiques pour l'installation d'une conduite d'aqueduc sur un Immeuble situé à l'est de la 94e Avenue et au sud du boulevard Perras dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, et ce, sans considération monétaire. N/Réf. : 31H12-005-5675-05

CONTENU

CONTEXTE

En 2010, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles a mandaté la Direction des stratégies et transactions immobilières (la « DSTI ») afin de négocier une servitude d'utilités publiques avec « Les Constructions Fédérales inc. », propriétaire et promoteur du projet « Faubourg Pointe-aux-Prairies » (le « Promoteur »). Bien que certaines démarches aient été entreprises par la Ville de Montréal, la servitude n'a pu être finalisée avec le Promoteur. En décembre 2010, le lot 4 472 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble ») a été vendu à Mme Nacera Ikarbouchen et M. Ali Rabia (les « Acquéreurs »). Depuis, les négociations ont repris avec ces nouveaux acquéreurs qui ont accepté de consentir la servitude à la Ville, sans compensation monétaire.

Lors de la vente de l'Immeuble aux Acquéreurs, le Promoteur avait inclus une déclaration spéciale (mandat) afin qu'il puisse entériner, au nom des Acquéreurs, tous les droits relatifs à la négociation, l'exécution, la signature et la création de toutes servitudes d'utilités publiques dans un délai de douze (12) mois suivant la signature de l'acte de vente lequel se terminait le 6 décembre 2011. Ce délai étant échu, la DSTI a repris les négociations avec les Acquéreurs qui ont accepté de consentir la servitude à la Ville, sans compensation monétaire.

L'emprise de cette servitude d'une superficie totale de 54,6 m² est décrite à l'item 5 de la description technique préparée par M. Jean Lamarche, arpenteur-géomètre, le 16 avril 2010, sous le numéro 22061 de ses minutes, laquelle est annexée au présent sommaire. Il est à noter qu'un des lots bornant cette emprise a été remplacé depuis la préparation du plan d'arpentage L-4538 précité, soit, en l'occurrence le lot 4 881 913 (anciennement constitué d'une partie du lot 3 397 683), et qu'il y a lieu d'adapter la description en conséquence. De plus, la continuité de l'emprise de cette conduite d'aqueduc fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (numéro 1134386003) quant à ce lot 4 881 913. Voir l'extrait du plan cadastral ci-joint.

Ce sommaire a pour but d'approuver un projet d'acte de servitude en faveur de la Ville de Montréal sur le lot susmentionné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La présente a pour but d'acquérir une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques sur une partie du lot 4 472 193 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « Fonds servant ») pour la pose, le maintien, l'entretien, la réparation et la reconstruction d'une conduite souterraine d'aqueduc et tous autres appareils et accessoires nécessaires et utiles à son bon fonctionnement.

Plus particulièrement, la servitude a pour but de régulariser les titres de propriétés relativement à l'installation d'une conduite d'aqueduc de 200 mm de diamètre sur l'Immeuble, tel que montré à titre indicatif sur les plans B et C. Il est entendu qu'aucune bâtisse de quelque nature que ce soit ne pourra être construite, érigée ou installée sur le Fonds servant. Cependant, cette servitude n'affecte pas de manière significative l'Immeuble.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, le projet d'acte de servitude pour les motifs suivants :

- La servitude d'utilités publiques permet de régulariser la présence d'une conduite souterraine d'aqueduc sur l'Immeuble et par le fait même, les titres de propriété.
- La servitude d'utilités publiques est requise afin d'entretenir, réparer ou remplacer la conduite d'aqueduc présente, le cas échéant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La présente servitude est accordée, sans considération monétaire, pour la Ville. La valeur marchande de cette servitude d'utilités publiques a été estimée par la Section évaluation immobilière de la Division évaluation et transactions immobilières comme étant une valeur négligeable, voire nulle, car la servitude se situe dans la marge latérale qui est de 1,5 mètre. Ainsi, le potentiel de développement de l'Immeuble n'est aucunement affecté par la présence de cette dernière.

Par ailleurs, la Ville de Montréal assumera tous les coûts liés à l'acte notarié et sa publication.

La valeur marchande est fournie seulement dans le but de déterminer le niveau décisionnel compétent.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette conduite d'aqueduc est essentielle pour desservir le développement résidentiel nommé « Faubourg Pointe-aux-Prairies ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la Ville de Montréal refuse d'approuver le projet d'acte de servitude, il lui sera impossible d'accéder à ses installations d'utilités publiques situées sur l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics (Bernard DONATO)

Avis favorable :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Abdelwahid BEKKOUCHE)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sabin TREMBLAY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne BOULANGER
Chargée de soutien technique en immobilier

Tél : 514 872-2009

Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2013-07-24

Dossier # :1134386004



Dossier # : 1131361005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 308 394 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 308 394 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ci-après ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs, au montant indiqué en regard de chaque demande, tel que spécifié au tableau ci-dessous;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ahuntsic-Cartierville		
	ASSOCIATION POUR LE METISSAGE ARTISTIQUE ET CULTUREL (AMETAC)	1 081,00 \$
	LA TROUPE DE THEATRE DE SHAKESPEARE DE MONTREAL	1 012,00 \$
	LES PRODUCTIONS ILLUSION FABULEUSE (IF PRODUCTIONS)	207,00 \$
	ASSOCIATION DE MONTREAL POUR LA DEFICIENCE INTELLECTUELLE	1 630 \$
	LA MAISON DES PARENTS DE BORDEAUX-CARTIERVILLE	1 170 \$
	OBJECTIF EMPLOI	2 320 \$
Anjou		
	CARREFOUR DES FEMMES D'ANJOU	2 001 \$
	FEDERATION QUEBECOISE DE HOCKEY SUR GLACE INC. - HOCKEY QUEBEC	5 000 \$
Côte-des-Neiges--Notre-Dame-de-Grâce		

BALLET OUEST INC./BALLET WEST INC.	598 \$
A DEUX MAINS INC.	2 235 \$
ALAC (ALLIANCE POUR L'ACCUEIL ET L'INTEGRATION DES IMMIGRANTS-ES)	2 403 \$
ASSOCIATION JAMAQUAINE DE MONTREAL INC.	2 950 \$
AUBERGE SHALOM POUR FEMMES	1 141 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE MOUNTAIN SIGHTS	190 \$
CENTRE DE BENEVOLAT COTE-DES-NEIGES	588 \$
CENTRE D'ECOUTE ET DE REFERENCE MULTI-ECOUTE	1 193 \$
COUP DE BALAI INC.	980 \$
FONDATION POUR LA FORMATION ET LE DEVELOPPEMENT T.R.E.E.	3 926 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DU QUEBEC INC.	883 \$
THE HEBREW FREE LOAN ASSOCIATION	1 673 \$
LaSalle	
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	983 \$
DESTINATION TRAVAIL DU SUD-OUEST DE L'ILE DE MONTREAL INC.	1 741 \$
LA TRIADE HCT	2 522 \$
MAISON DES FAMILLES DE LASALLE	1 555 \$
PATRONAGE ENASCO INC.	419 \$
1658, rue Thierry Montréal H8N 2K4	
SOCIETE ST-VINCENT DE PAUL DE MONTREAL	280 \$
TABLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE LASALLE	942 \$
Mercier--Hochelaga-Maisonneuve	
ESPACE GO INC.	636 \$
FEDERATION DES SOCIETES D'HISTOIRE DU QUEBEC	332 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES JEUX RECREATIFS	402 \$
LA COMPAGNIE JEAN DUCEPPE	3 810 \$
LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS MUSICALES DU QUEBEC	213 \$
LA FONDATION DU THEATRE DU NOUVEAU MONDE	1 339 \$
LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL	154 \$
2350, rue Dickson, local 230 Montréal H1N 3L7	
SCIENCE POUR TOUS	219 \$
ACCES-TRAVAIL DE MONTREAL	3 548 \$
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	597 \$
FONDATION QUEBECOISE EN SANTE RESPIRATOIRE	3 252 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC.	5 000 \$
2030, boulevard Pie IX, suites 120-130 Montréal H1V 2C8	
INFO-FEMMES INC	865 \$
LA PUCE COMMUNAUTAIRE, MONTREAL, INC.	3 874 \$
S.O.S. VELO MERCIER/HOCHELAGA MAISONNEUVE INC.	5 000 \$
SERVICE D'EDUCATION ET DE SECURITE ALIMENTAIRE DE MERCIER-EST (SESAME)	588 \$
ASSOCIATION DE TRIATHLON DU QUEBEC	389 \$
ASSOCIATION ULTIMATE MONTREAL	264 \$
CONSEIL QUEBECOIS DU LOISIR	1 060 \$
CURLING QUEBEC	525 \$
EGALE ACTION	181 \$

FEDERATION AUTO-QUEBEC INC	178 \$
FEDERATION DE BASKETBALL DU QUEBEC	612 \$
FEDERATION DE GYMNASTIQUE DU QUEBEC	1 002 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE BOXE OLYMPIQUE	239 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE HANDBALL OLYMPIQUE	201 \$
FEDERATION QUEBECOISE DE SKI	1 079 \$
FEDERATION QUEBECOISE DES ECHECS	263 \$
FEDERATION SKI NAUTIQUE ET PLANCHE QUEBEC	213 \$
KARATE QUEBEC	171 \$
L'ASSOCIATION DES CAMPS DU QUEBEC	599 \$
LIGUE DE DEVELOPPEMENT DU HOCKEY MIDGET AAA DU QUÉBEC	143 \$
Montréal-Nord	
CARREFOUR DES RETRAITES DE MONTREAL-NORD INC.	672 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION)	491 \$
5150, rue Charleroi Montréal H1G 3A1	
Outremont	
ATSA	348 \$
Pierrefonds-Roxboro	
CLOVERDALE MULTI RESSOURCES INC.	2 266 \$
Plateau-Mont-Royal (Le)	
ARTICULE	1 301 \$
ATELIERS X13	950 \$
CENTRE D'ART ET DE DIFFUSION CLARK	2 253 \$
CONSTANTINOPLE	581 \$
CORPORATION LUCIE GREGOIRE DANSE	1 409 \$
ENSEMBLE CONTEMPORAIN DE MONTREAL	578 \$
FESTIVAL DU NOUVEAU CINEMA DE MONTREAL	3 237 \$
FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM SUR L'ART (FIFA)	2 983 \$
GALERIE & ATELIER LA CENTRALE ELECTRIQUE/POWERHOUSE GALLERY & STUDIO	2 529 \$
LA SOCIETE DE CINEMA REPERTOIRE DE MONTREAL	5 000 \$
LE GROUPE DE LA VEILLEE	342 \$
LE MEG : LE MONTREAL ELECTRONIQUE GROOVE INC.	295 \$
LES YMCA DU QUEBEC - CENTRE DU PARC (ÂME-ART)	529 \$
5345, avenue du Parc Montréal H2V 4G9	
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES	724 \$
783, rue de Bienville Montréal H2J 1T8	
ORGANISATION INTERNATIONALE NOUVELLE ACROPOLE CANADA	708 \$
PLAYWRIGHTS' WORKSHOP (MONTREAL) INC.	1 511 \$
THEATRE LA CHAPELLE INC.	4 207 \$
THEATRE LE CLOU	1 450 \$
ACCES SANTE MENTALE CIBLE TRAVAIL	4 792 \$
ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTE MENTALE / FILIALE DE MONTREAL	1 847 \$
ASSOCIATION DES GROUPES DE RESSOURCES TECHNIQUES DU QUEBEC	514 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE PLAIDOYER-VICTIMES	604 \$
CLINIQUE JURIDIQUE DU MILE END	570 \$

COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE - C.A.M.O. - PERSONNES IMMIGRANTES	1 039 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE ECTO	3 947 \$
FED QC CENTRES DE READAPTATION EN DEFICIENCE INTELLECTUELLE & TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT	3 891 \$
FONDATION MARCELLE ET JEAN COUTU	966 \$
LA FONDATION CANADIENNE REVES D'ENFANTS	1 399 \$
LE CENTRE D'APPRENTISSAGE PARALLELE DE MONTREAL C.A.P.	1 802 \$
L'IMAGERIE LOCAL DES JEUNES INC.	1 022 \$
RESTO PLATEAU	5 000 \$
SERVICE D'INTERPRETATION VISUELLE ET TACTILE DU MONTREAL -METROPOLITAIN	1 904 \$
SOUTIEN A LA PERSONNE HANDICAPEE EN ROUTE VERS L'EMPLOI AU QUEBEC (SPHERE-QUEBEC)	960 \$
Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles	
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 1530, boulevard Saint-Jean-Baptiste Montréal H1B 4A4	5 000 \$
LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION) 14115, rue Prince-Arthur, local 455 Montréal H1A 1A8	329 \$
PATRONAGE ENASCO INC. 7272, boulevard Maurice-Duplessis, suite 102 Montréal H1E 6Z7	603 \$
Rosemont--La-Petite-Patrie	
INSPIRE / EXPIRE	1 086 \$
L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 6430, rue Saint-Denis Montréal H2S 2R7	1 715 \$
THEATRE DE QUAT'SOUS	697 \$
THEATRE UBU INC. 202, rue Saint-Zotique Ouest Montréal H2V 4L5	430 \$
COMPAGNIE F, ENTREPRENEURSHIP POUR FEMMES	2 376 \$
CONCERTATION DES LUTTES CONTRE L'EXPLOITATION SEXUELLE IMPRIME-EMPLOI	1 385 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 6960, rue Saint-Hubert Montréal H2S 2M9	2 913 \$
INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 3200, rue Masson Montréal H1Y 1Y3	5 000 \$
LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTES	633 \$
RESEAU DE L'ACTION BENEVOLE DU QUEBEC	660 \$
SERVICE D'ENTRETIEN PRO-PRET INC.	1 876 \$
SOCIETE LOGIQUE INC.	2 279 \$
Saint-Laurent	
DYNAMO THEATRE INC. 5605, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal H4M 1V2	218 \$
DYNAMO THEATRE INC. 4590, boul. Henri-Bourassa ouest Montréal H4L 1A8	193 \$
CENTRE D'ENCADREMENT POUR JEUNES FEMMES IMMIGRANTES (CEJFI)	1 326 \$
COMITE D'ADAPTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE - C.A.M.O. - PERSONNES IMMIGRANTES	512 \$

	CRABE (CENTRE DE RECHERCHE ET D'ACTION POUR LE BIEN-ETRE ENVIRONNEMENTAL)	1 758 \$
Saint-Léonard		
	ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE - SECTION SAINT-LEONARD	266 \$
	BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITE ET LA REINSERTION 6665, rue Bombardier Montréal H1P 2W2	649 \$
	BUREAU ASSOCIATIF POUR LA DIVERSITE ET LA REINSERTION 8614, boul. Langelier Montréal H1P 2Y7	2 266 \$
	DEUXIEME CHANCE CAFE	774 \$
Sud-Ouest (Le)		
	FONDATION METROPOLIS BLEU	1 002 \$
	MUSEE DES BEAUX-ARTS DE MONTREAL	5 000 \$
	MUSEE DU CHATEAU RAMEZAY	1 825 \$
	LA MAISON DU PARTAGE D'YOUVILLE INC.	2 122 \$
	P.O.P.I.R. INC.	1 201 \$
	PROJET SUIVI COMMUNAUTAIRE	1 174 \$
Verdun		
	CASA-CAFI (CENTRE D'AIDE AUX FAMILLES IMMIGRANTES)	2 078 \$
	CHANTIER D'AFRIQUE DU CANADA (CHAFRIC)	1 477 \$
	INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTREAL INC. 4241-4247, rue Wellington Montréal H4G 1V9	3 421 \$
	LES YMCA DU QUEBEC (ALTERNATIVE SUSPENSION) 4609, rue de Verdun, local 3 Montréal H4G 1M6	572 \$
Ville-Marie		
	ART MASSIF	745 \$
	ASSOCIATION DES LIBRAIRES DU QUEBEC	816 \$
	COMPAGNIE FLAK	1 674 \$
	ECOLE DE DANSE CONTEMPORAINE DE MONTREAL	5 000 \$
	FESTIVAL TRANSAMERIQUES	2 613 \$
	GALERIE B-312	1 227 \$
	KINO00	596 \$
	LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER 1908, rue Panet, bureau 404 Montréal H2L 3A2	739 \$
	LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER 2025, rue Parthenais, bureau 29 Montréal H2K 3T2	504 \$
	L'AUTRE MARCHÉ	100 \$
	LE CABINET, ESPACE DE PRODUCTION PHOTOGRAPHIQUE	255 \$
	LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL 2065, rue Parthenais, local 51 Montréal H2K 3T1	238 \$
	LE NOUVEAU THEATRE EXPERIMENTAL 1945, rue Fullum Montréal H2K 3N3	2 170 \$
	LE THEATRE DE L'OPSIS INC.	714 \$
	L'ENSEMBLE INSTRUMENTAL APPASSIONATA	261 \$
	LES RENDEZ-VOUS DU CINEMA QUEBECOIS	1 923 \$
	L'ILLUSION, THEATRE DE MARIONNETTES 2025, rue Parthenais, bureau 9 Montréal H2K 3T2	370 \$
	M POUR MONTREAL	461 \$

MONDE RUELLE	367 \$
SBC GALERIE D'ART CONTEMPORAIN	1 027 \$
STUDIO 303	1 870 \$
THEATRE UBU INC.	2 105 \$
460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 305 Montréal H3B 1A7	
VOIES CULTURELLES DES FAUBOURGS	94 \$
ACCES SANTE MENTALE SPORT TRAVAIL	1 790 \$
ASSOCIATION QUEBECOISE DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE	2 367 \$
CENTRE D'ACTION BENEVOLE DE MONTREAL INC./VOLUNTEER BUREAU OF MONTREAL INC.	2 494 \$
CENTRE INTERNATIONAL POUR LA PREVENTION DE LA CRIMINALITE	2 882 \$
CLEF POUR L'INTEGRATION AU TRAVAIL DES IMMIGRANTS	3 866 \$
ECHOS MONTREAL	1 582 \$
ENSEMBLE POUR LE RESPECT DE LA DIVERSITE	898 \$
FONDATION DES SERVICES D'EMPLOI POUR LES JEUNES/YOUTH EMPLOYMENT SERVICES FOUNDATION	3 332 \$
JEUNESSE EN ACTION COMMUNAUTE PENUEL	555 \$
LA FONDATION JEAN LAPOINTE INC.	1 675 \$
LA MAISON JEAN LAPOINTE INC.	5 000 \$
LA SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE SECTION DU QUEBEC	884 \$
LES CONSEILLERS EN DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE INC.	1 696 \$
LES IMPATIENS	944 \$
131A, rue Sherbrooke est Montréal H2X 1C6	
LES IMPATIENS	2 938 \$
100, rue Sherbrooke Est, bureau 4000 Montréal H2X 1C3	
MONTREAL SANS FUMEE	673 \$
PROGRAMME D'AIDE AUX MEDECINS DU QUEBEC	5 000 \$
QUEBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK	2 013 \$
REGROUPEMENT QUEBECOIS DES ORGANISMES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITE	1 038 \$
RESEAU QUEBECOIS DES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF D'HABITATION	1 287 \$
SOCIETE CANADIENNE DE L'HEMOPHILIE	1 876 \$
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DE VILLE-MARIE	540 \$
STELLA L'AMIE DE MAIMIE	1 147 \$
TEL AIDE	1 450 \$
INNOVATION JEUNES	1 348 \$
LES EDITIONS PROTEGEZ-VOUS	4 776 \$
LIGUE D'ACTION NATIONALE	536 \$
Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension	
CENTRE DES METIERS DU CUIR DE MONTREAL	880 \$
DYNAMO THEATRE INC.	731 \$
911, rue Jean-Talon Est, bureau 131 Montréal H2R 1V5	
ESPACE PROJET	466 \$
MAISON DE LA POESIE	72 \$
505, rue Jean-Talon est, 2e étage Montréal H2R 1T6	
MAISON DE LA POESIE	444 \$
911, rue Jean-Talon est, local 323 Montréal H2R 1V5	

SOCIETE POUR LA PROMOTION DE LA DANSE TRADITIONNELLE QUEBECOISE	977 \$
THEATRE DE L'ŒIL INC.	1 837 \$
AFRIQUE AU FEMININ	1 457 \$
ASSOCIATION DES CITOYENS AGES GRECO-CANADIENS DE MONTREAL "ASKLIPIOS"	878 \$
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	588 \$
1590, rue Villeray, bureau 102 Montréal H2E 1H3	
BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE INC.	1 008 \$
550, avenue Beaumont ouest, local 212, 220 Montréal H3N 1T7	
CENTRE DE RESSOURCES ET D'INTERVENTION POUR HOMMES ABUSES SEXUELLEMENT DANS LEUR ENFANCE (CRIPHASE)	457 \$
COMMUNAUTIQUE	1 246 \$
COOPERATIVE DE SOLIDARITE NOVAIDE	1 325 \$
LE BOUCLIER D'ATHENA, SERVICES FAMILIAUX	1 864 \$
LE CENTRE D'ALPHABETISATION DE VILLERAY, LA JARNIGOINE INC	701 \$
PROJET ADO COMMUNAUTAIRE EN TRAVAIL DE RUE	825 \$
SEP (SERVICE D'ENTRAIDE PASSERELLE)	889 \$
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL	877 \$
8717, 8e avenue Montréal H1Z 2X4	
SOCIETE D'EDUCATION POUR LE CYCLISME A MONTREAL	467 \$
7235, rue St-Urbain Montréal H2R 2Y5	
SOLIDARITES VILLERAY	511 \$
CENTRE DE MEDITATION SIDDHA DE MONTREAL	3 742 \$
ORGANISATION SPIRITUELLE MONDIALE DES BRAHMA KUMARIS	2 688 \$

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-10-22 16:13

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1131361005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder une troisième série de soutiens financiers totalisant 308 394 \$, pour l'année 2013, aux organismes à but non lucratif (OBNL) ayant déposé une demande admissible dans le cadre de la Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif, à sa séance ordinaire du 6 février 2013, approuve les lignes directrices relativement à l'octroi de montants d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) locataires ou occupants non-proprétaires dans des immeubles non résidentiels imposables et œuvrant dans des domaines ciblés, qu'elle juge prioritaires, en lien avec ses politiques et ses interventions. Ces domaines sont : l'art et la culture, le développement social et communautaire ou le sport et les loisirs. L'immeuble occupé doit être situé dans l'un des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. La date limite pour transmettre une demande à la Ville reste fixée au 31 mai 2013. En reconduisant cette mesure, la Ville met en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide financière aux OBNL pour les aider à remplir leur mission.

La Ville reconduit pour une huitième année la mesure d'aide financière aux OBNL locataires. Les lignes directrices restent telles qu'en 2012, notamment le taux utilisé pour le calcul du montant à accorder à 7 % du loyer annuel net de frais, de la partie de l'immeuble occupée par l'OBNL. Le maximum accordé par emplacement par OBNL reste 5 000 \$. Le 26 juin 2013, le comité exécutif approuve le versement d'une première série de 126 montants distincts de soutiens financiers aux OBNL ayant déposé une demande admissible et le 11 septembre 2013, il en approuve une deuxième de 200.

Ce troisième sommaire porte sur l'attribution de montants distincts à accorder aux OBNL, et ce, pour 204 demandes admissibles. Ces montants totalisent 308 394 \$. Il est prévu d'acheminer au comité exécutif pour approbation un autre sommaire d'ici la fin de 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1406 - 11 septembre 2013

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2013, de 200 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0967 - 26 juin 2013

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2013, de 126 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE13 0124 - 6 février 2013

Approuver, pour l'exercice 2013, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

CE12 1974 - 5 décembre 2012

Accorder un 5e versement, pour l'exercice 2012, de 228 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1629 - 3 octobre 2012

Accorder un 4e versement, pour l'exercice 2012, de 118 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1429 - 29 août 2012

Accorder un 3e versement, pour l'exercice 2012, de 153 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 1137 - 4 juillet 2012

Accorder un 2e versement, pour l'exercice 2012, de 136 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 0631 - 2 mai 2012

Accorder un 1er versement, pour l'exercice 2012, de 100 montants d'aide financière aux OBNL locataires admissibles à de l'aide financière aux OBNL locataires

CE12 0160 - 8 février 2012

Approuver, pour l'exercice 2012, les lignes directrices pour la mesure d'Aide financière aux OBNL locataires d'immeubles non résidentiels imposables œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs

DESCRIPTION

Ce troisième sommaire présente 204 demandes recevables pour recommandation et adoption par le comité exécutif. La majorité des demandes provient d'OBNL ayant déposé une demande en 2012. Un tableau joint, en « note additionnelle », cumule et ventile les demandes par sommaire et par arrondissement et un autre tableau, en « pièces jointes », détaille les demandes de ce sommaire par arrondissement, par domaine et par organisme, en précisant chaque montant.

La majorité des demandes, soit 112 demandes, vient d'OBNL œuvrant en développement social et communautaire, pour un total de 198 805 \$. Elles se distribuent comme suit : Ville-Marie (24 demandes pour 47 927 \$); Plateau-Mont-Royal (15 demandes pour 30 257 \$); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (14 demandes pour 13 093 \$); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (11 demandes pour 18 162 \$); Rosemont — La Petite-Patrie (9 demandes pour 22 122 \$); Mercier — Hochelaga-Maisonneuve (8 demandes pour 22 724 \$); LaSalle (7 demandes pour 8 442 \$); Saint-Léonard (4 demandes pour 3 955 \$); Verdun (4 demandes pour 7 548 \$); Ahuntsic-Cartierville (3 demandes pour 5 120 \$); Rivière-des-Prairies — Pointe-aux-Trembles (3 demandes pour 5 932 \$); Saint-Laurent (3 demandes pour 3 596 \$); Sud-Ouest (3 demandes pour 4 497 \$); Montréal-Nord (2 demandes pour 1 163 \$); Anjou (1 demande pour 2 001\$); et, Pierrefonds — Roxboro (1 demande pour 2 266 \$).

Le nombre de demandes provenant d'OBNL œuvrant en art et culture s'élève à 70, avec un montant total d'aide de 84 380 \$. Elles proviennent de : Ville-Marie (23 demandes pour 25 869 \$); Plateau-Mont-Royal (18 demandes pour 30 587 \$); Mercier - Hochelaga-Maisonneuve (8 demandes pour 7 105 \$); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (7 demandes pour 5 407 \$); Rosemont — La Petite-Patrie (4 demandes pour 3 928 \$); Ahuntsic-Cartierville (3 demandes pour 2 300 \$); Sud-Ouest (3 demandes pour 7 827 \$); Saint-Laurent (2 demandes pour 411 \$); Côte-des-Neiges — Notre-Dame-de-Grâce (1 demande pour 598 \$); et, Outremont (1 demande pour 348 \$).

Finalement, les 22 autres demandes proviennent d'OBNL œuvrant en sport et des loisirs, avec un montant total d'aide de 25 209 \$. Ces demandes proviennent de : Mercier —

Hochelaga-Maisonneuve (16 demandes pour 7 119 \$); Ville-Marie (3 demandes pour 6 660 \$); Villeray — Saint-Michel — Parc-Extension (2 demandes pour 6 430 \$); et, Anjou (1 demande pour 5 000 \$).

Pour se prévaloir de la mesure d'aide, l'OBNL doit déposer une demande distincte par emplacement ou immeuble occupé. Il arrive qu'un OBNL dépose plus d'une demande d'aide financière. C'est le cas si l'OBNL occupe plus d'un emplacement dans un même arrondissement ou dans des arrondissements différents ou qu'il quitte un emplacement pour un autre. En regard de chaque emplacement considéré, si les critères énoncés dans les lignes directrices sont respectés, l'OBNL a droit à un montant d'aide financière par emplacement admissible. L'approche retenue pour la formule de calcul du montant d'aide financière à accorder est basée sur le loyer annuel net de frais tel que le chauffage, l'électricité, la TPS et la TVQ ou les autres frais. En 2013, le montant à accorder correspond encore à 7 % de ce loyer net annuel. L'aide financière maximale, par emplacement, pour un organisme reste fixée à 5 000 \$. Il est recommandé dans ce troisième sommaire d'accorder 12 montants d'aide correspondant à ce maximum.

Cette mesure ne constitue pas une aide au loyer ni un supplément de loyer. Et ce, malgré qu'elle soit destinée à des OBNL qui sont locataires ou occupants non propriétaires d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble non résidentiel imposable sur le territoire de la Ville, qui satisfont aux critères d'admissibilité.

JUSTIFICATION

La Ville met dès lors en usage le pouvoir discrétionnaire qu'ont les municipalités d'accorder, notamment, de l'aide aux OBNL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour financer le versement des soutiens financiers, dans le cadre de cette mesure, sont prévus dans les autres postes budgétaires du budget 2013, pour le montant suivant : 1 195 311 \$. Les 126 soutiens de la première série de versements totalisent 231 851 \$, les 200 de la deuxième série à verser 332 424 \$ et les 204 qu'il est recommandé de verser dans ce sommaire 308 394 \$. Le montant total des 530 versements à ce jour est donc de 872 669 \$. Ils proviennent tous des crédits susmentionnés alloués pour l'exercice 2013.

Le tableau suivant résume les sept années d'opération de la mesure d'aide aux OBNL locataires.

Année	Social #	Sous-total \$	Culture #	Sous-total \$	Loisir #	Sous-total \$	Total #	Total \$
2006	323	785 337 \$	137	327 131 \$	15	38 744 \$	475	1 151 213 \$
2007	346	1 117 829 \$	168	455 981 \$	20	56 370 \$	534	1 630 171 \$
2008	377	1 379 450 \$	185	602 279 \$	69	154 371 \$	631	2 138 100 \$
2009	414	1 511 977 \$	199	682 101 \$	69	164 898 \$	682	2 358 978 \$
2010	412	1 560 398 \$	208	715 163 \$	82	207 796 \$	702	2 483 358 \$
2011	424	1 154 696 \$	224	530 579 \$	85	155 484 \$	733	1 840 759 \$
2012	427	695 488 \$	224	314 561 \$	84	102 147 \$	735	1 112 196 \$

Les crédits pour le montant de 308 394 \$ ont été réservés par la demande 317302. Le tableau en « pièces jointes » détaille les montants d'aide à accorder en regard de chaque OBNL pour les 204 demandes traitées faisant l'objet d'une recommandation favorable dans ce sommaire. Ils sont regroupés par arrondissement, par domaine et par organisme pour en faciliter la lecture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien financier aux divers OBNL pour les aider à remplir leur mission facilite la réalisation de l'Action 36 « Être équitable » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, à savoir que Montréal s'engage notamment à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette mesure représente un apport apprécié au soutien de la réalisation des missions respectives des OBNL bénéficiaires. Elle représente pour la Ville un renforcement important de son lien avec des organismes partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication relatives à l'aide pour l'exercice 2013 se résument comme suit :

Février 2013 1ere lettre aux OBNL bénéficiaires en 2012 - reconduction de la mesure et modifications de 2013

" Renvoi hyperlien au site des directions de la Diversité sociale et de la Culture

" Documents en ligne - lignes directrices - formulaire d'inscription - fiche Sherlock - BAM et bureaux d'arrondissements

Avril 2013 2e lettre aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013 - 1er Rappel

Mai 2013 3e lettre aux OBNL bénéficiaires de 2012 n'ayant pas encore transmis leur demande 2013 - 2e Rappel

Février 2013 à juin 2013 Lien direct sur le portail de la Ville et de ses directions concernées

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 décembre 2013 date limite de versement des montants d'aide financière

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marie-Claude BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MCMULLEN
Agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Lyne RAYMOND
Chef de division

Tél : 514-868-5579
Télécop. : 514 872-8146

Tél : 872.2252
Télécop. : 872.9848
Date d'endos. : 2013-10-21

Dossier # :1131361005



Dossier # : 1136368002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver le projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015;
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-10-22 13:58

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1136368002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 40 000 \$, pour les années 2013 et 2014, à Forum des citoyens aînés de Montréal pour le projet « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015 élaboré dans le cadre de la démarche MADA / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signent une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente est de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, d'une somme de 9 M\$, est signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville et le MESS signent une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le MESS octroie à la Ville, via celle-ci, un soutien financier de 18 M\$ pour deux ans (2013/2014 et 2014/2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la

pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif (OBNL) et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

La Direction de la diversité sociale (DDS) a invité les OBNL à vocation régionale, ayant notamment comme population cible les aînés, à présenter une proposition de projet. Les projets retenus respectent les engagements et les principes du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1596 du 9 octobre 2013

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 120 000 \$, pour les années 2013 et 2014, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et les montants indiqués en regard de chacun, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015

CM12 0850 du 24 septembre 2012

Adopter le projet de Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, élaboré dans le cadre de la démarche « Municipalité amie des aînés » (MADA)

CG12 0286 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CG10 0255 du 17 juin 2010

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

CG09 0039 du 26 février 2009

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

DESCRIPTION

Forum des citoyens âgés de Montréal

Projet : « Apprentissage aux communications informatisées - services et échanges »

Ce projet vise à organiser une série d'ateliers à l'intention des aînés des communautés culturelles, défavorisés et vulnérables afin de renforcer leurs capacités en technologie numérique de base. Des jeunes seront recrutés pour faire équipe avec les aînés et les accompagner dans leur apprentissage : c'est l'aspect intergénérationnel du projet.

JUSTIFICATION

Le 29 mai 2013, la DDS invite, via le site Internet de la Ville de Montréal, les OBNL à vocation régionale à présenter une proposition de projet dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le MESS et la Ville 2013 – 2015 et en lien avec le Plan d'action municipal pour les aînés 2013 – 2015. Les projets doivent concerner les personnes âgées de 65 ans et plus en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Seuls les projets à portée montréalaise sont pris en compte. La proposition peut couvrir une période pouvant aller jusqu'en décembre 2014. Les projets sont présentés dans le respect des balises de l'entente susmentionnée et sont conformes à toutes les exigences applicables de ce programme. De plus, les projets retenus respectent les engagements et les principes du Plan d'action municipal pour les aînés élaboré dans le cadre de la démarche Métropole amie des aînés (MADA).

Au total, quelque 18 projets sont reçus. Un comité de sélection, composé de cinq personnes, soit trois représentants de la DDS, un de la Direction de la santé publique (DSP) et un de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), étudie les projets. Outre les cinq projets précédemment retenus dans le cadre du même appel de projets (CE13 1596 – 9 octobre 2013) et en conformité avec les résultats de l'analyse du comité de sélection, la DDS recommande que le montant indiqué ci-dessous soit attribué au projet retenu. Il importe de noter que celui-ci répond à deux engagements du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015, soit l'engagement n° 5 du Plan d'action MADA : Améliorer l'accessibilité à l'information; il répond également à l'engagement n° 6, soit : Offrir aux aînés un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et à l'implication au sein de la communauté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et est entièrement financé par le MESS. Son budget lui est alloué via l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

C'est la première fois que la Ville accorde un soutien financier à cet organisme à même l'enveloppe budgétaire MESS dédiée aux « aînés ».

Organisme	Montant accordé	Montant recommandé	Projet	Soutien financier MESS p/r au projet global
	Années antérieures	2013 - 2014		
Forum des citoyens âgés de Montréal	Aucun - Il s'agit d'une 1 ^{re} demande	40 000 \$	« Apprentissage aux communications informatisées -	74%

Les crédits nécessaires pour le versement du soutien financier de 2013 ont été réservés par la demande d'achat 317041. Pour le soutien financier à verser en 2014, un bon de commande sera émis à cet effet.

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites dans la convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme, de la manière suivante : 50 % au début du projet, en 2013; 40 % suite au dépôt du rapport d'étape; et, 10 % suite au dépôt du rapport final en 2014.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités prévues dans ce projet permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale touchées par ce projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en pièce jointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2013 présentation au comité exécutif
Début du projet : 4 novembre 2013
Fin du projet : 30 novembre 2014

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la DDS. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet dans la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Marie-Claude BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Jacques A SAVARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514-872-3712

Télécop. : 514-872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274

Télécop. : 514 872-9848

Date d'endos. : 2013-10-18

Dossier # :1136368002

**Dossier # : 1131368013**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville à un projet de convention d'amendement tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Film inc. et Cineplex Entertainment Limited Partnership relativement à une convention intervenue le 9 mars 2000, afin de permettre la vente à la Compagnie France Film inc. par la Régie des installations olympiques de droits détenus dans un acte d'emphytéose publié le 20 avril 2000, sous le numéro 5 163 920 et de confirmer certains droits de la Ville dans le cadre de l'exploitation du Planétarium, et ce, aux conditions stipulées dans ladite convention d'amendement. N/Réf. : 31H12-005-2072 -01

Il est recommandé :

d'approuver l'intervention de la Ville à un projet de convention d'amendement tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Film inc. et Cineplex Entertainment Limited Partnership relativement à un protocole signé le 9 mars 2000, afin de permettre l'acquisition par Compagnie France Film inc. de la Régie des installations olympiques des droits détenus dans un acte d'emphytéose publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 avril 2000, sous le numéro 5 163 920, intervention par laquelle la Ville accepte la stipulation faite en sa faveur aux termes de l'article 5 du présent amendement au protocole, confirmant que, malgré la clause d'exclusivité consentie par la Régie des installations olympiques à Compagnie France Film inc. et Famous Players inc., contenue au protocole du 9 mars 2000, la Ville peut projeter, diffuser et présenter des films à caractère éducatif, pédagogique et scientifique dans le cadre de ses opérations du Planétarium.

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des
stratégies et transactions immobilières

IDENTIFICATION

Dossier # :1131368013

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières , Division Évaluation et transactions immobilières , Section Transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville à un projet de convention d'amendement tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Film inc. et Cineplex Entertainment Limited Partnership relativement à une convention intervenue le 9 mars 2000, afin de permettre la vente à la Compagnie France Film inc. par la Régie des installations olympiques de droits détenus dans un acte d'emphytéose publié le 20 avril 2000, sous le numéro 5 163 920 et de confirmer certains droits de la Ville dans le cadre de l'exploitation du Planétarium, et ce, aux conditions stipulées dans ladite convention d'amendement. N/Réf. : 31H12-005-2072-01

CONTENU

CONTEXTE

La Régie des installations olympique (la « RIO »), Compagnie France Film inc. « France Film » et Famous Players inc. ont conclu, le 9 mars 2000, une entente (le « Protocole ») afin de prévoir certains droits et obligations des parties relativement à une emphytéose à être parallèlement consentie par la RIO à France Film sur le terrain du futur cinéma « StarCité », près du Parc olympique. Ce terrain est montré sur les plans A, B, C et P ci-joints. La Ville est intervenue au Protocole afin de confirmer son engagement à respecter l'emphytéose si elle devenait propriétaire du Parc olympique tel que prévu dans la Loi sur la régie des installations olympiques.

Conformément à cette emphytéose, France Film a exercé son option d'acquérir le terrain du cinéma StarCité, désormais en opération.

La RIO et France Film ont dès lors négocié les termes et conditions d'un acte de vente et de servitudes ainsi que d'une convention amendant le Protocole, aux fins de refléter la vente à venir du terrain.

France Film requiert que la Ville de Montréal intervienne à nouveau à cette convention qui amende le Protocole afin de réitérer son engagement à respecter l'acte de vente et de

servitudes à intervenir entre la RIO et France Film si la Ville devenait propriétaire du Parc olympique en vertu du 2e alinéa de l'article 23 de la Loi sur la régie des installations olympiques. Également, considérant qu'une exclusivité pour la projection de films dans le Parc olympique a été accordée par la RIO à France Film et Famous Players inc. dans le Protocole de 2000 et vu l'ouverture du nouveau Planétarium, cette convention amendant le Protocole confirme le droit pour la Ville, dans le cadre de l'exploitation du Planétarium, de projeter, diffuser ou présenter des films à caractère scientifique, éducatif ou pédagogique dans le Planétarium.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM10 0788 - 26 octobre 2010 - Approuver le projet de convention d'usufruit par la Régie des installations olympiques en faveur de la Ville de Montréal, à titre gratuit, portant sur une partie du lot 1 879 632 du cadastre du Québec, situés dans le Parc Olympique, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, afin de construire le nouveau Planétarium.

CE00 00477 - 1er mars 2000 - Approuver le projet d'intervention de la Ville au protocole d'entente tripartite entre la Régie des installations olympiques, Compagnie France Films inc. et Famous Players inc. aux fins de reconnaître et de convenir qu'à mesure que les dispositions du deuxième alinéa de l'article 23 de la Loi sur la régie des installations olympique (L.R.Q., c. R-7) deviendront applicables, la Ville deviendra propriétaire du Parc olympique, sous réserve de l'emphytéose du terrain et du complexe de salle de cinéma accordée par la Régie des installations olympiques à Compagnie France Film inc. et devra, en conséquence, respecter, à l'entière exonération de la Régie des installations olympiques, toutes obligations de cette dernière mentionnées à cette emphytéose.

DESCRIPTION

Dans le cadre d'une transaction de vente à intervenir entre la RIO et France Film relativement à un terrain situé dans le Parc olympique, le présent sommaire a pour but de faire approuver un projet d'intervention de la Ville dans une convention amendant le Protocole afin de confirmer son engagement à respecter les termes et conditions prévus dans l'acte de vente et servitudes à intervenir entre la RIO et France Film si elle devenait propriétaire du Parc olympique. Cet amendement au Protocole permet également de confirmer les droits de la Ville relativement à la projection, la diffusion et la présentation de films à caractère scientifique, éducatif ou pédagogique dans le nouveau Planétarium considérant une exclusivité pour la projection de films consentie par la RIO à France Film et Famous Players inc. dans le Protocole daté du 9 mars 2000.

JUSTIFICATION

L'intervention de la Ville permet à France Film d'acquérir de la RIO le terrain où est construit le cinéma StarCité étant donné que la Ville pourrait devenir propriétaire du Parc olympique en vertu de la Loi sur la régie des installations olympiques. La présente transaction permet également de confirmer le droit de la Ville, dans le cadre de l'exploitation du Planétarium, de projeter, diffuser ou présenter des films à caractère scientifique, éducatif ou pédagogique, étant donné une exclusivité pour la projection de films dans le Parc olympique accordée par la RIO à France Film et Famous Players inc. dans le Protocole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction est complétée sans frais pour la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette intervention par la Ville à la convention d'amendement permet à France Film d'acquérir de la RIO les droits détenus dans une emphytéose ainsi que de confirmer certains droits de la Ville pour les fins d'exploitation du Planétarium. À noter que l'acte de vente et servitudes de même que la convention d'amendement doivent être signés au plus tard le 31 octobre 2013 considérant la fin de l'année fiscale de France Film.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'intervention prévue dans le présent sommaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (Pierre LACOMBE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-6292
Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél. : 514 872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Chef de division

Tél : 514 872-5493
Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2013-10-21

Dossier # :1131368013

CE : 20.008
2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1134750005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Gestion des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Prendre connaissance du rapport d'étude des services professionnels de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque Mordecai- Richler / Autoriser la poursuite du contrat de services professionnels.

Il est recommandé :

1. de prendre connaissance du rapport d'étude de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque Mordecai-Richler ;
2. d'autoriser la poursuite du contrat de services professionnels.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-11-01 12:38

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1134750005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Bureau de projets Aménagement - grands parcs , Gestion des projets
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Arrondissement historique et naturel du mont Royal
Objet :	Prendre connaissance du rapport d'étude des services professionnels de la firme Beaupré Michaud et associés, architectes, en vue de la restauration du kiosque Mordecai-Richler / Autoriser la poursuite du contrat de services professionnels.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de restauration du kiosque Mordecai-Richler, un contrat de services professionnels a préalablement été octroyé à la firme Beaupré Michaud et Associés, architectes; voir décision antérieure correspondante ci-dessous. Leur contrat prévoit deux phases qui se résument comme suit :

- Phase 1 qui prévoit l'élaboration de relevés, la recherche d'archives et l'élaboration d'orientations de restauration préliminaires;
- Phase 2 qui prévoit trois blocs (blocs répartis avant appel d'offres et le cas échéant, après appels d'offres) :

Bloc 1: la production d'esquisses et de plans d'aménagement préliminaires;

Bloc 2 :la production des plans et du cahier des charges;

Bloc 3 :le cas échéant, le suivi et la surveillance des travaux.

Ce kiosque est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Il fait partie des éléments patrimoniaux remarquables du site.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1272 - 21 août 2013 - D'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Beaupré Michaud et Associés, Architectes, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les plans et devis nécessaires à la

restauration du kiosque de musique - Pavillon Mordecai-Richler, pour une somme maximale de 57 753,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 12-11819 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention **CE12 1010 - 20 juin 2012** - D'autoriser le lancement de l'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en architecture, en génie civil, en génie électrique et en archives pour réaliser la restauration et la rénovation du kiosque de musique nommé Pavillon Mordecai-Richler et d'approuver les critères de sélection ainsi que la pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CM11 0673 - 23 août 2011 - De nommer le "pavillon Mordecai-Richler" le kiosque situé au 4060 de l'avenue du Parc.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel est présenté au Comité exécutif pour décider de la poursuite ou de l'interruption du contrat de services professionnels. Ceci, à la lumière du rapport d'étude présenté en pièce jointe. Le rapport d'étude est composé de photographies, d'un texte explicatif résumant les résultats des relevés et des recherches d'archives et présentant les orientations de restauration ainsi que d'une esquisse.

Tel que présenté au dossier décisionnel précédent, le contrat de services professionnels est réparti par étapes, ce qui permet à la Ville de mettre fin au contrat en tout temps en acquittant le coût des services rendus. Les étapes et leurs coûts associés sont présentés à la rubrique des "Aspects financiers" ci-après.

JUSTIFICATION

Les résultats des relevés confirment le potentiel de restauration du kiosque et ce, malgré son allure dégradée. Les résultats des recherches d'archives soutiennent l'intérêt architectural déjà attribué au kiosque.

Ces résultats motivent et justifient la poursuite du contrat des services professionnels qui permettra de compléter les orientations de restauration et d'élaborer des esquisses détaillées. Suivront la production des plans, du cahier des charges pour appel d'offres ainsi que le support en période d'appel d'offres et le suivi et la surveillance des travaux.

Tel que mentionné dans les dossiers antérieurs, ce kiosque a un intérêt patrimonial. Il est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal et il fait également partie des entités suivantes :

1. le Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle du parc du Mont-Royal ;
2. le Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel du mont Royal et de ses abords ;
3. l'Écoterritoire *Les sommets et les flancs du mont Royal*.

Ce kiosque est répertorié dans l'*inventaire des propriétés municipales d'intérêt patrimonial* réalisé par le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'annexe 3 du contrat et résumé ci-après, le total du contrat de services professionnels est de 57 753 \$ incluant les taxes:

Phase 1 Coût avec taxes de 12 938 \$ Avancé à plus de 90 % pour un total approximatif de 11 940 \$;

Phase 2 Bloc 1 Coût avec taxes de 14 044 \$ Avancé à près de 70 % pour un total approximatif de 9 500 \$;

Bloc 2 Coût avec taxes de 11 832 \$ En attente de la décision sur le présent dossier;

Bloc 3 Coût avec taxes de 12 938 \$ En attente de la décision sur le présent dossier.

Imprévus : Une allocation budgétaire avec taxes de 6 000 \$ est également prévue pour d'autres services spécialisés qui pourraient être requis.

À ce jour, un montant approximatif de 21 440 \$ incluant les taxes est facturable par la firme.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2012-2014 de la Direction des grands parcs et du verdissement, sous-projet investi 12 34250 505 et projet Simon no. 140291.

La portion montréalaise de la dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne des travaux qui seront réalisés dans le parc du Mont-Royal qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Ce projet sera reconnu dans l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 et les coûts seront partagés à parts égales (50 % - 50 %) entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La conservation de cet équipement et sa restauration permettent de prolonger sa durée de vie utile et également de renouveler son utilisation. Des directives seront demandées aux plans et devis concernant la gestion des déchets de matériaux de construction afin de limiter les impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le projet n'est pas réalisé, les éléments constructifs continueront à se détériorer et ne pourront être récupérés ni restaurés. De plus, le kiosque fait l'objet de vandalisme.

La poursuite du contrat de services professionnels est nécessaire pour assurer le sauvetage du kiosque. Dans le cas contraire, une décision devra être prise pour sa démolition en raison de son état de dégradation qui s'aggrave rapidement et du risque qu'il constitue désormais pour la sécurité du public.

La perte de cet élément architectural témoin du passé serait sans aucun doute dénoncée par les organismes et les personnes intéressées par le patrimoine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 octobre 2013 au 7 mars 2014 - Présentations et Phase de réalisation des services professionnels (trois blocs);
10 mars 2014 au 28 mars 2014 - Période d'appel d'offres;
31 mars 2014 au 2 mai 2014 - Analyse des soumissions, délai administratif et octroi de contrat;
5 mai 2014 - Début des travaux;
15 août 2014 - Acceptation provisoire des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sans objet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction des stratégies et transactions immobilières (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Isabelle DUMAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy AUDET
Architecte paysagiste

Tél : 514-872-8691
Télécop. : 514-872-1416

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX
Chef de division

Tél : 514-872-6762
Télécop. : 514 872-1416
Date d'endos. : 2013-10-29

Dossier # :1134750005

CE : 30.001
2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1130577013

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 novembre au 30 décembre 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 8e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-10-24 16:09

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1130577013**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 10 novembre au 30 décembre 2013.

CONTENU**CONTEXTE**

Nous présentons la huitième programmation d'événements publics pour l'année 2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1554, du 25 septembre 2013, approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2013;

- **CE13 1372**, du 4 septembre 2013, approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2013.

DESCRIPTION

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 10 novembre au 30 décembre 2013. Ces événements sont :

- Parade annuelle - Canadian Grenadier Guards;
- Cérémonie Jour du souvenir;
- Défilé du Père Noël;
- Défilé de la Coupe Grey 2013;
- Cérémonie de lumière de Chanukah;
- La Grande Guignolée des médias;
- Procession Arbaeen;
- Course Résolution 2013.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.

Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne RICHARD
Secrétaire d'unité administrative

Tél : 514 872-3911
Télécop. : 514 872-1505

ENDOSSÉ PAR

Daniel BISSONNETTE
Dir associe - cinema, festivals et evenements

Tél : 514-872-2884
Télécop. : 514 872-3409
Date d'endos. : 2013-10-22

Dossier # :1130577013

CE : 40.001
2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.002
2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.003

2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.004

2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.005
2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.001
2013/11/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1133751020

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Saint-Gérard (8525-8527, rue Berri, arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension)

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:
de prendre connaissance de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Saint-Gérard (8525-8527, rue Berri, arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension), conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

Signé par	Jean-Robert CHOQUET	Le 2013-10-21 19:17
------------------	---------------------	----------------------------

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133751020

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Dépôt au comité exécutif de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Saint-Gérard (8525-8527, rue Berri, arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des réflexions et démarches entreprises par la Commission scolaire de Montréal en vue de réutiliser le site de l'école Saint-Gérard (fermée depuis janvier 2012 en raison de contamination fongique) pour des fins éducatives, la Division de l'urbanisme de l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension a formulé une demande d'évaluation de l'intérêt patrimonial de ce site auprès de la Division du patrimoine de la Direction de la culture et du patrimoine. Un énoncé de l'intérêt patrimonial a ainsi été réalisé sur le site, conformément à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)
 CE12 0070 - 18 janvier 2012 - Édicter, en vertu de l'article 19.1 du règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136), un projet d'ordonnance régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu

DESCRIPTION

Dépôt de l'énoncé de l'intérêt patrimonial portant sur l'école Saint-Gérard (8525-8527, rue Berri, arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension).

JUSTIFICATION

Pour mieux connaître et valoriser les différentes composantes du patrimoine montréalais, la Ville de Montréal a mis au point le processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu. L'énoncé de l'intérêt patrimonial qui en résulte contribuera à une prise de décision éclairée quant à l'avenir du lieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 11 de l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), cet énoncé sera publié sur le site Internet de la Direction suite à son dépôt au comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'évaluation de l'intérêt patrimonial étant complétée, les étapes subséquentes de ce dossier seront assumées par l'arrondissement de Villeray--Saint-Michel--Parc-Extension conformément aux procédures règlementaires en vigueur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cet énoncé de l'intérêt patrimonial est conforme à l'ordonnance numéro un du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) régissant l'évaluation de l'intérêt patrimonial d'un lieu.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Gilles BENOIT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jennifer OUELLET
Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-7050

Télécop. : 514-872-0049

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953

Télécop. : 514 872-0049

Date d'endos. : 2013-10-07

Dossier # :1133751020



Dossier # : 1135307003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division de la gestion des documents_ des archives et de l'accès à l'information , Section des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des mesures prises afin de permettre de garder mémoire des documents présentés ou déposés aux séances du comité exécutif

Prendre connaissance des mesures prises afin de permettre de garder mémoire des documents présentés ou déposés aux séances du comité exécutif, que ce soit en public ou à huis clos.

Signé par Yves SAINDON **Le** 2013-10-30 10:31

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1135307003

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division de la gestion des documents_des archives et de l'accès à l'information , Section des archives
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des mesures prises afin de permettre de garder mémoire des documents présentés ou déposés aux séances du comité exécutif

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 décembre 2012 avait lieu la première séance publique du comité exécutif de la Ville par webdiffusion. Depuis, toute séance est publique sauf pour les dossiers traitant de certaines matières définies au Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008 et modifications) qui sont étudiés à huis clos. Des présentations sont effectuées et des documents sont déposés à la quasi totalité des séances du comité exécutif.

Depuis la création du Comité exécutif en 1921, la Section des archives de la Direction du greffe conserve dans ses chambres fortes de l'hôtel de ville les procès-verbaux et les dossiers de résolution de cette instance auxquels se sont ajoutées les webdiffusions des séances à compter de décembre 2012.

Dans sa réponse au rapport de la Commission de la présidence du conseil quant aux amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public*, le comité exécutif mandate la Direction du greffe pour élaborer un mécanisme permettant de garder mémoire des items présentés ou déposés au comité exécutif, que ce soit en public ou à huis clos (CM13 0887).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0887 - 23 septembre 2013 - Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission de la présidence du conseil quant aux amendements requis au *Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008) pour un comité exécutif public*

DESCRIPTION

La Section des archives de la Direction du greffe propose la conservation permanente des présentations effectuées et des documents déposés à toute séance du comité exécutif, complétant ainsi les archives en lien avec les travaux du comité exécutif.

Une copie électronique et une copie papier des présentations effectuées et des documents déposés lors de toute séance du comité exécutif seront versées aux archives municipales après la tenue de la séance.

Les présentations et les documents déposés lors de la partie publique d'une séance sont accessibles au public dès la fin de la séance. Les présentations et les documents déposés lors de la partie à huis clos d'une séance seront restreints à la consultation pour une période de quinze (15) ans sauf pour les membres du comité exécutif et le personnel autorisé par le cabinet du maire et du comité exécutif. À l'expiration de ce délai, ils seront accessibles au public. Ce délai de 15 ans a été déterminé en considération des éléments suivants :

- les délais de restriction d'accès qu'appliquent les organismes publics et parapublics au Québec sont de l'ordre de 15 à 20 ans ;
- certains types de présentations faites à huis clos, notamment en regard d'important de projets de développement ou de redéveloppement, peuvent comporter des renseignements dont leur divulgation aurait des impacts négatifs pour la Ville.

JUSTIFICATION

Les présentations et les documents déposés au Comité exécutif sont une source d'information majeure pour comprendre le fonctionnement de l'administration montréalaise et ont ainsi une valeur historique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les documents présentés au Comité exécutif depuis le début de l'année 2013 seront versés immédiatement aux archives.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Mario ROBERT
Chef de section - Archives

Tél : 514 872-2579
Télécop. : 514 872-3475

Marc LEBEL
Chef de division - Gestion de documents

Tél : 514 872-9290
Télécop. : 514 872-3475
Date d'endos. : 2013-10-25

Dossier # :1135307003